

## DROIT À L'IMAGE – 2019 / 2020

### PHOTOS, VIDEOS, ENREGISTREMENTS, DROIT À L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'activités pédagogiques, ou dans le but de réaliser des présentations des différents enseignements proposés au sein de l'établissement, les professeurs peuvent être amenés à filmer ou photographier votre enfant lors de leurs cours ou lors de séjours et de voyages. Comme nous en fait obligation la loi, afin de garantir le respect du droit à l'image, nous ne pouvons diffuser ces documents sans votre accord préalable. Ainsi, je vous demande de bien vouloir compléter le formulaire d'autorisation ci-dessous, afin qu'en fonction de votre réponse, nous puissions prendre nos dispositions



*Je soussigné,*

*Nom : .....*

*Prénom .....*

*scolarisé en classe de : .....*

*Autorise le Proviseur du lycée Jean-Baptiste Poquelin à utiliser les images (photos ou films), prises au cours des activités scolaires, dans le cadre :*

- D'un journal des lycéens ou de l'établissement,*
- De compte rendu de voyages ou séjours,*
- D'une publication sur le site internet de l'établissement,*
- Ou pour tout autre document à caractère informatif concernant l'établissement.*

*N'autorise pas cette utilisation.*

**NB :** Si pour des raisons qui m'appartiennent, je souhaite modifier mon avis quant à cette autorisation, je note devoir en formuler expressément la demande par écrit au proviseur de l'établissement.

Fait à \_\_\_\_\_ le / / 20

Signature de l' Etudiant :